

Observation n°7 du 31/03/2023

Je suis contre ce projet qui abîme les paysages et qui est polluant au niveau acoustique, visuel, et qui permet d'occasionner des nuisances animales.

- L'étude d'impact acoustique est illégale.

- La destruction visuelle de la France qui est le pays le plus touristique au monde. (<https://saybus.fr/blog/la-france-premiere-destination-touristique-mondiale/>) Pour information, le Poitou est le berceau de la France prospère de moyen-âge.

- Les préconisations de la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM) dans sa note technique de décembre 2020 est la suivante (Extrait) : « Pour être en mesure de réduire l'impact des éoliennes sur les chauves-souris, la SFEPM recommande : de proscrire l'installation des modèles d'éoliennes dont le diamètre du rotor est supérieur à 90 m. Les résultats de Dürr 2019 montrent que pour les éoliennes à diamètre de rotor > 90 m, le nombre moyen de mortalités chute au-delà de 50 m de garde au sol, mais il reste supérieur au nombre moyen de mortalités pour les plus petits rotors. Si des éoliennes à diamètre de rotor > 90 m devaient tout de même être installées, il s'agit donc de proscrire celles dont la garde au sol est inférieure à 50 m. »

Cordialement,
Eric Curtat